

DEPARTEMENT
HAUTE-SAVOIE

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

CANTON
CHAMONIX MONT-BLANC

COMMUNE
CHAMONIX MONT-BLANC

PISTES ET SENTIERS
EHA

ARRETE DU MAIRE

Objet : Restriction de circulation

Le Maire de la Commune de CHAMONIX MONT-BLANC,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L 2213.1 et suivants,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation des piétons et VTT, pour cause de travaux concernant la création de la micro centrale électrique sur le torrent de Taconnaz.

ARRETE

**Le sentier de La Moraine de Taconnaz
Du 17 juin au 31 octobre 2019**

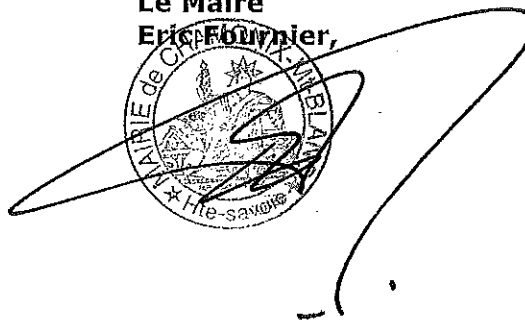
Article 1 -La circulation est interdite aux piétons et VTT sur le sentier de La Moraine de Taconnaz du 17 juin au 31 octobre 2019 (cf. plan joint).

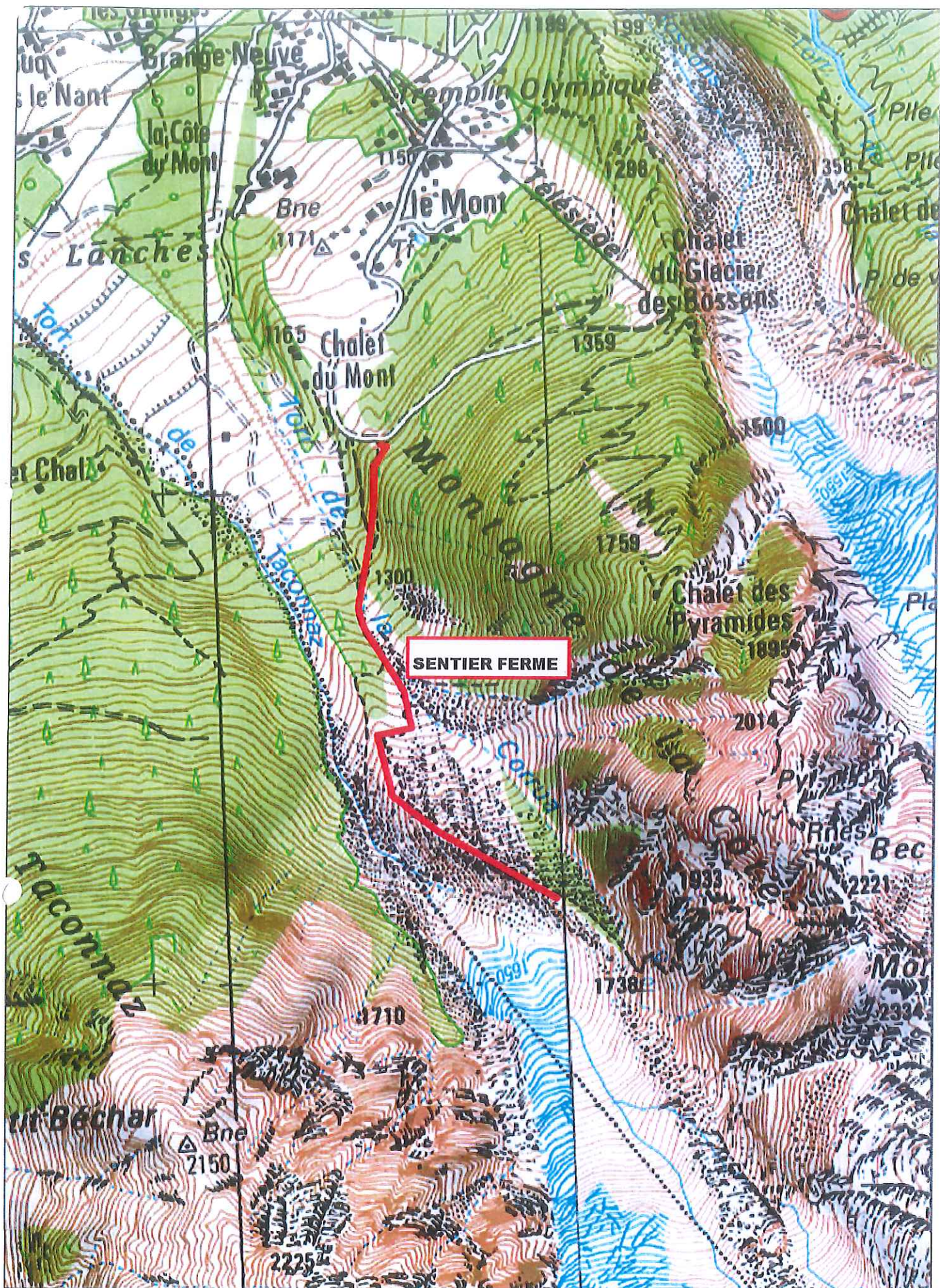
Article 2 – La mise en place de la signalisation ainsi que sa maintenance seront assurées par le service des Pistes et Sentiers de la Communauté de Communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc. La signalisation au droit du chantier est à la charge de l'entreprise **BENEDETTI-GUELPA**.

Article 3 - Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, le Service de la Police Municipale, les Services de la Gendarmerie, et tous les agents de la Force Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CHAMONIX, le 11 JUN 2019

Le Maire
Eric Fournier,

The image shows the official seal of the Municipality of Chamonix-Mont-Blanc, Haute-Savoie. The seal is circular and contains the text 'MAIRIE de CHAMONIX MONT-BLANC' and 'HAUTE-SAVOIE'. Overlaid on the seal is a large, handwritten signature in black ink, which appears to be 'Eric Fournier'.



SENTIER FERME



1:9543
m 100 200 300